



Mardi 07 mai 2019

Edition unique

Presse Nationale

> Politique



Assemblée nationale : le Bureau élu hier

Le Bureau de l'Assemblée nationale a été élu le 06 mai 2019 à Abidjan. Il est composé de 11 vice-présidents, 12 secrétaires et trois questeurs. Toutefois, ce vote a été boycotté par les députés de l'opposition, notamment le PDCI, Vox Populi, etc. qui ont dénoncé la tenue de la session.

> Economie



Carburant à la pompe : les prix ont grimpé, depuis hier

De 620 FCFA, le prix du litre du Super sans plomb est passé à 630 FCFA depuis le 06 mai 2019 dans toutes les stations services de Côte d'Ivoire, tandis que celui du gasoil est maintenu à 615 FCFA.

> Société



Grand Ménage à N'douci : Anne Ouloto appelle les populations à changer de comportement

A l'occasion de la 27e édition de l'opération Grand Ménage, le 04 mai 2019 à N'douci, la ministre de l'Assainissement et de la Salubrité, Anne Désiré Ouloto, a appelé les populations au changement de comportement, afin de maintenir leur cadre de vie et de travail propre.

A l'International

> Société



Côte d'Ivoire : polémique après les indemnités proposées pour la construction du quatrième pont d'Abidjan

Un collectif disant représenter près de 400 familles et 2 000 personnes s'est dit samedi 04 mai 2019 mécontent des indemnités proposées en vue de la construction du quatrième pont d'Abidjan, qui entraînera la destruction partielle de leur quartier populaire, Boribana. « Il y a à ce jour 404 familles impactées qui ne sont pas encore indemnisées », a affirmé lors d'une conférence de presse Sékou Touré, président du collectif des propriétaires résidents de Boribana, assurant aussi que « les montants qu'on nous propose ne reflètent pas la valeur réelle de nos bâtiments ».

Vu sur le Net

> Economie



Drame à Vavoua : le marché de la ville part en feu, les pleurs de Kalou

Le marché de la ville de Vavoua est parti en fumée, ce mardi 7 mai 2019 matin, comme constaté par KOACI. « Une bonne partie de notre marché part en fumée. En deux jours, deux incendies, après celui d'un magasin hier (lundi Ndlr) », a déploré, via internet, le maire de Vavoua, Bonaventure Kalou. Si pour l'instant aucune perte en vie humaine n'a été constatée, les dégâts matériels par contre restent importants.

> Société



Côte d'Ivoire : Loi sur la filiation, le consentement préalable de l'épouse pour la reconnaissance par son mari de son enfant adultérin n'est plus exigé

Sur invitation du Conseil économique, social, environnemental et culturel, le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Sansan Kambilé, a présenté le 06 mai, une communication sur les projets de loi relatifs au mariage, à la filiation, à la minorité et aux successions, adoptés le 27 mars 2019 en Conseil des ministres. Les innovations majeures du projet de loi relatif à la filiation portent sur l'admission d'un nouveau cas d'ouverture de l'action en désaveu de paternité : le mari peut, désormais, désavouer l'enfant né dans le mariage s'il prouve qu'il ne peut en être le père en se fondant sur les données acquises de la science médicale. Cette innovation, qui intègre l'évolution de la science, vise à réparer l'injustice faite au mari de se voir attribuer, sans possibilité de recours, une paternité que même la science médicale lui dénie.



Insertion des jeunes et financement de projets : La BAD octroie 1, 8 Milliard au gouvernement ivoirien